PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail – Progrès

Décret n° 99 - 14 **du** 25 FEVRIER 1999
portant convocation du Conseil National de Transition en session ordinaire.

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique .- Le Conseil National de Transition est convoqué en session ordinaire, au Palais du Parlement sis à Brazzaville, le mardi 2 mars 1999.

Fait à Brazzaville, le 25 FEVRIER 1999

Général d'Armée Denis SASSOU – NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement.

François IBOVI